



## L'INNOVATION AU SERVICE DES MOBILITÉS

La présente note s'inscrit dans le cadre des plateformes d'échanges organisées par l'Agence d'Urbanisme, elles sont destinées aux acteurs du territoire afin d'échanger et débattre autour de sujets d'actualités, de nouvelles pratiques, ... Cette note a été publiée suite à la plateforme d'échanges intitulée « Les pistes innovantes pour faciliter les déplacements entre communes rurales et urbaines » qui s'est tenue à Reims en juin 2019.

Une première étude de l'agence intitulée « Faciliter les trajets entre territoires urbains et ruraux » avait montré en 2018, l'hétérogénéité des besoins en déplacements et les solutions pour y répondre en matière de services. En effet, les outils pour faciliter les déplacements sont nombreux, notamment entre milieux urbains et ruraux. Sur nos territoires, comme ailleurs, une coordination entre acteurs publics et privés peut conduire à l'élaboration de plan de déplacements ou à la mise en œuvre de services de covoiturage par exemple. La réglementation permet également le déploiement d'une offre de transport individuelle privée (LOTI, VTC...).

La plateforme d'échanges inter-acteurs de juin dernier a permis d'exposer deux des solutions opérationnelles soulevées par ces premiers travaux : Clem' le spécialiste de l'autopartage de véhicules électriques et de la recharge intelligente, et Lane le covoiturage connecté.

Il s'agit ici de rendre compte des exposés de Monsieur DUPUY, Vice-Président d'Ardenne Métropole en charge des Mobilités et de Monsieur GRIOTIER, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère en charge du Développement Durable, de l'Agriculture et de la Transition énergétique accompagné de Monsieur CONDÉ PIQUER, Responsable du développement chez ECOV.

# CLEM', L'AUTOPARTAGE ÉLECTRIQUE

Avec un périmètre comprenant 58 communes, la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a souhaité offrir une nouvelle solution de mobilité à ses habitants, complémentaire à son réseau de transports en commun actuel et ainsi répondre à l'ensemble des besoins de la population.

149 bornes de recharges pour les véhicules électriques maillent aujourd'hui le territoire et plus de 30 voitures électriques sont proposées en autopartage. Ardenne Métropole est une des 1ères intercommunalités françaises, et la seule du Grand Est, à proposer une telle offre de transport à ce jour.

L'objectif est d'ancrer le territoire dans la transition énergétique en déployant une flotte de véhicules électriques pour changer ou créer de nouveaux usages et en développant l'autopartage. La mise à disposition permet également de soutenir les personnes en recherche d'emploi ou les étudiants dans leurs déplacements mais également d'accompagner la ruralité dans sa problématique de mobilité.



Borne de recharge électrique sur le territoire d'Ardenne Métropole, source : AUDRR

## Le Financement & Le Fonctionnement

Si ce projet représente une participation financière élevée pour la collectivité, celle-ci a pu néanmoins bénéficier de divers financements dont ceux de l'ADEME (50%) et du FSIL (30%).

Concernant le mode de fonctionnement, il suffit de s'inscrire sur une plateforme dédiée (application mobile), proposée par l'opérateur Clem', et l'utilisateur peut réserver un véhicule électrique pour ses trajets quotidiens (ou recharger son propre véhicule).

Lors de l'utilisation, un coût horaire dégressif est appliqué selon l'offre souscrite. Six formules sont proposées actuellement, avec ou sans abonnement, avec des tarifs spécifiques aux jeunes et aux demandeurs d'emploi.

## Une volonté d'impliquer tous les acteurs

À travers sa politique de déploiement de véhicules en autopartage et de bornes de recharges électriques, Ardenne Métropole recherche l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire : entreprises, collectivités, associations, particuliers afin d'insuffler une dynamique autour de l'autopartage et du covoiturage.

Si la collectivité a pris à sa charge la création de cette offre de mobilité électrique et son exploitation, la pérennité de ce projet implique que d'autres acteurs prennent également part à la démarche. Cela permettrait d'augmenter le nombre de véhicules disponibles et à terme d'augmenter le nombre d'utilisateurs.

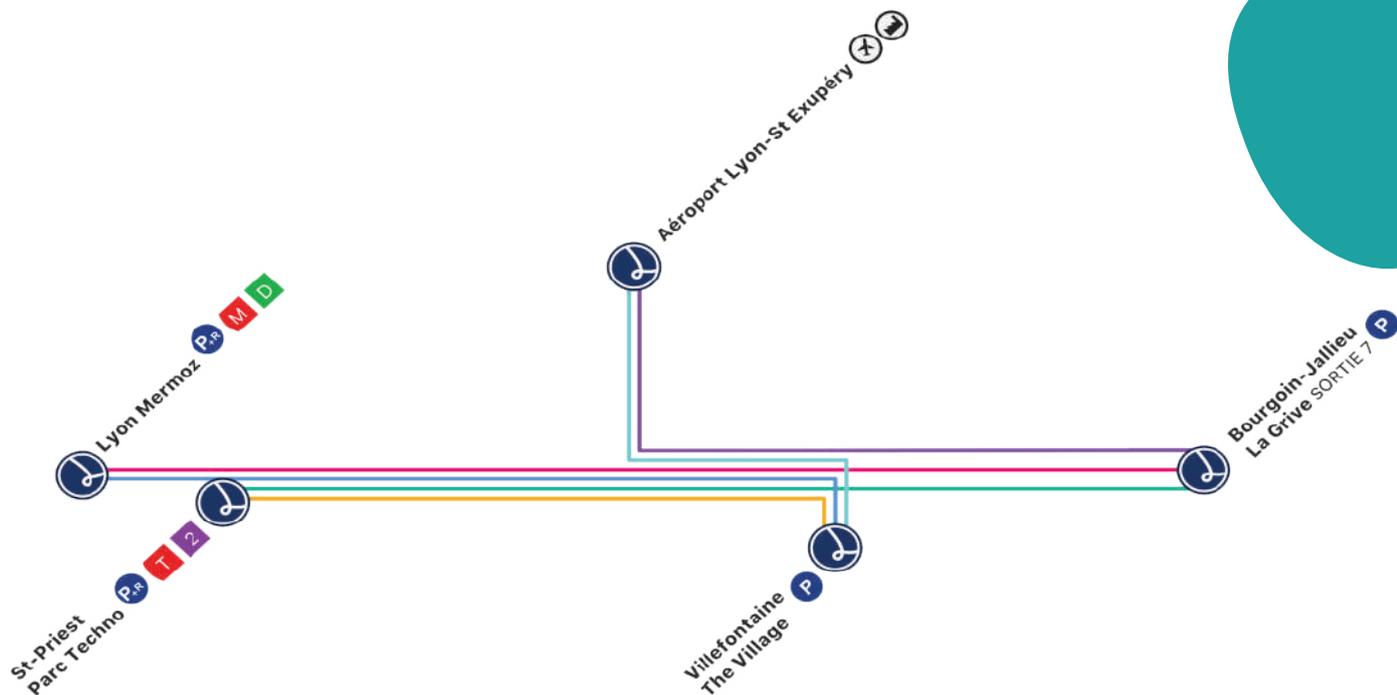
## Le Bilan dressé

Mis en service début 2018, le système compte près de 500 inscrits un an plus tard.

L'augmentation du nombre de véhicules en autopartage est l'axe principal de développement de l'offre, chaque commune disposant actuellement d'au moins une borne de recharge.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une politique innovante plus vaste en matière de mobilité, comprenant notamment les réflexions autour du *Pôle d'échanges Multimodal en gare de Charleville-Mézières...*

# LANE : LE COVOITURAGE PENDULAIRE



Lignes de covoiturage Lane, source : présentation du projet 20/06/19

Développé par le Grand Lyon et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère avec les start-up ECOV et Instant System, le projet Lane est un service de covoiturage instantané. Mis en place depuis 2018 au sud-est de Lyon, le système concerne principalement des trajets domicile-travail, sur des axes et des stations définis.

L'objectif principal de Lane consiste à décongestionner certains axes aux heures de pointe correspondant aux trajets domicile-travail et à limiter l'auto-solisme sur ces déplacements quotidiens.

## Le Fonctionnement

Le système se traduit par une matérialisation physique des lieux de covoiturage (arrêts aménagés, borne d'information, stationnements) mais aussi numérique afin de toucher un maximum de personnes, celles n'utilisant pas internet habituellement comme les utilisateurs d'application smartphone.

Les arrêts sont positionnés stratégiquement pour favoriser l'intermodalité (parking relais, métro, tram). Les lignes, testées avant ouverture, sont proposées aux passagers uniquement si un nombre suffisant de conducteurs sont inscrits. Ces précautions permettent ainsi de garantir la prise en charge, un temps d'attente et un fonctionnement optimal du système.

Aucune réservation de trajet n'est nécessaire. Les passagers signalent leur besoin en temps réel et chaque conducteur inscrit peut savoir, via l'application ou des écrans installés aux points d'arrêts, le nombre de personnes en attente. La participation du passager aux frais de transport du conducteur varie de 1€ à 2€.

L'attractivité du service est basée sur des flux massifs de véhicules sur des trajets précis, permettant au covoitureur un temps d'attente minimal (inférieur à 5 minutes le matin et à 10 minutes le soir).

Côté collectivités, le financement du projet s'est appuyé sur des fonds issus du FEDER (80%) et de l'ADEME (8%).

## Un système qui séduit ...

En 6 mois, plus de 2300 personnes se sont inscrites et chaque semaine, plus de 1000 trajets géolocalisés sont réalisés.

## ...grâce à sa qualité de service

Une grande attention a été portée sur la qualité du service, pour convaincre de nouveaux utilisateurs. Ainsi 50% des passagers sont d'anciens « autosolistes » et plus de 70% des inscrits ne pratiquaient pas de covoiturage au quotidien.

La réussite de ce système repose également sur l'installation d'une signalétique visible et des points d'arrêts facilement identifiables. Ainsi un quart des utilisateurs a découvert le système en passant devant une station et un tiers en apercevant un panneau publicitaire routier promouvant Lane.

# DEUX PROJETS, DEUX RÉPONSES AUX BESOINS

Chaque initiative, qu'elle soit portée par des collectivités, des associations ou des entreprises, doit s'inscrire dans un contexte local et accompagner un changement d'usage et de comportement. Ainsi, l'autopartage électrique est conçu comme une réponse à des besoins en mobilité plus spécifiques (personnes âgées, en recherche d'emploi, étudiants...) et s'inscrit dans une demande de déplacement liant davantage urbain et rural. Le covoiturage pendulaire, quant à lui, correspond à la recherche d'une alternative à des déplacements quotidiens souvent coûteux et vise une diminution du nombre de véhicules sur des axes très fréquentés. Si pour le premier, le système s'appuie sur l'autopartage, le second vise davantage à réduire l'autosolisme. Dans les deux cas, la rationalisation de l'utilisation de la voiture est l'objectif poursuivi et pour y parvenir, quelques impératifs sont nécessaires.

## Une communication indispensable...

Une phase importante de communication et de pédagogie auprès de la population et, selon les projets, la mobilisation du personnel de collectivités, d'associations est indispensable (réunions d'information et formation dans chaque commune pour Clem' par exemple). Cet accompagnement au changement, qu'il s'appuie sur des campagnes de communication digitale ou visible sur l'espace public a fait l'objet d'une attention particulière et soignée pour accroître la visibilité et l'utilisation de ces nouveaux outils.



Arrêt aménagé Lane, source : présentation du projet 20/06/19

## ...et une incitation à « se jeter à l'eau »

Si la mise en relation entre le service et l'utilisateur - entre conducteur et passagers - passe davantage par la diffusion d'informations, l'incitation quant à elle permet aux utilisateurs de faire le premier pas. Ainsi, la gratuité du stationnement à Charleville-Mézières pour les véhicules électriques ou la rémunération des conducteurs Lane encouragent le changement de comportement.

Dans le cas de Lane, il a été important, pour répondre aux besoins et aux inquiétudes des utilisateurs, de sécuriser psychologiquement les parcours des usagers afin de créer des habitudes. Cette sécurisation permet de lever un frein dans l'utilisation mais également d'assurer la réalisation du service attendu, évitant les déceptions et donc l'abandon du système.

## S'adapter et évoluer

Ces propositions de mobilités innovantes doivent en permanence évoluer pour s'adapter aux usages et en créer de nouveaux. Forte de son expérience du service Clem', la Communauté d'Ardenne Métropole a par exemple revu la grille tarifaire initiale pour répondre au plus grand nombre. Pour Lane, la mise en place de moments conviviaux et de partage s'est révélée être une réponse aux besoins exprimés en termes de création de lien social entre les usagers.

L'autre point important, soulevé par les intervenants, réside dans l'implication totale des porteurs de projet, des collectivités et plus largement des acteurs du territoire pour permettre au projet de se mettre en œuvre et surtout de perdurer dans le temps, seul réel indicateur de réussite...

- Autre projet cité : projet SMACK avec ENEDIS (recharge de véhicule électrique avec énergie éolienne)
- Reportage BFM TV diffusé le 27/11/18 : le parcours d'un usager <https://www.youtube.com/watch?v=qkShVlBPrkY>

- 2019 -

Président de l'AUDRR : Cédric CHEVALIER  
Directeur de publication : Christian DUPONT  
Rédaction : G. STERN, A. DELACROIX, J. TIGÉ  
Conception graphique : Wafa SEGHIR